

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 26 mars 2021  
N° CD-2021-4-2-1

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

### **Service instructeur**

Service dialogue de gestion financière

### **Service consulté**

## **PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS NORD ALSACE**

Résumé : Le Nord-Alsace et le Sud-Alsace présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents, cette différence se poursuivra jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement en une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges de Sud-Alsace et un versement de DGF assorti de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges de Nord-Alsace.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges Nord-Alsace, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire. Les deux territoires ont eu, là aussi, des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges de Sud-Alsace dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- Pour le Nord-Alsace, il a été proposé d'attendre la clôture des comptes financiers des collèges pour apprécier définitivement le niveau de difficulté. 13 500 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Nord-Alsace.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'un montant total de 56 707,88 €, telles que détaillées ci-après.

### **1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 28 122,55 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

## **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS**

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 15 085,33 € selon le détail suivant :

Collège Pierre Claude à Sarre-Union : 2 920,50 €, au titre de la mise à disposition d'un personnel par la Société Patrick Gangloff de Diemeringen au service de restauration du 30/11 au 17/12/2020 ;

Collège Le Ried à Bischheim : 854,57 €, au titre de la prise en charge des frais de viabilisation du logement de fonction, suite à l'hébergement de deux polytechniciens pour la période du 28/09 au 31/12/2020

Collège Rembrandt Bugatti à Molsheim : 12 000 €, au titre de la prise en charge des frais de location 2021 du véhicule pour la restauration scolaire

Opération de soutien aux producteurs locaux de choucroute alsacien : 2 230,76 €  
18 collèges publics se sont mobilisés et ont commandé du chou à choucroute auprès de cinq producteurs. La grande majorité des commandes ont été passées via la plateforme Appro Alsace. Au total, ce sont 1 295 kg (1204 kg via Appro Alsace) de choux commandés par les collèges.

## **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE**

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges public, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 13 500 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 56 707,88 € :
  - 28 122,55 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
  - 15 085,33 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
  - 13 500 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3.

- De préciser que ces aides financières seront imputées comme suit :  
- Opération P196O003 – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY